

Cour des comptes



Chambres régionales  
& territoriales des comptes

ENTITÉS ET POLITIQUES PUBLIQUES

# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE EN OUTRE-MER - ANTILLES

Exercices 2017-2024

Rapport public thématique

Novembre 2024



# Sommaire

<b>Procédures et méthodes</b> .....	<b>5</b>
<b>Synthèse</b> .....	<b>9</b>
<b>Récapitulatif des recommandations</b> .....	<b>13</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>15</b>
<b>Chapitre I Une offre de formation et de recherche importante mais dont les résultats sont encore à consolider</b> .....	<b>17</b>
I - Une offre de formation complète mais souffrant d'un déficit d'attractivité, de pilotage et de performance .....	17
A - Un contexte démographique, économique et social qui pèse sur le développement de l'université .....	18
B - Une offre de formation très généraliste.....	19
C - Des taux de réussite réduits et le maintien de formations peu attractives .....	20
D - Un pilotage de l'offre de formation à renforcer .....	21
E - Les réformes des études de santé : une mise en œuvre nécessitant la coopération de tous .....	23
F - Une action internationale sans résultats probants en dépit des ambitions affichées et du potentiel de coopération avec les universités caribéennes .....	26
II - Une recherche peu visible et manquant de perspectives .....	27
A - Une production limitée reposant sur des unités de recherche morcelées et sans rayonnement suffisant .....	27
B - Une capacité de réponse aux appels à projets limitée mais en progression .....	29
C - Une relation avec les partenaires dans le cadre d'un consortium à réinventer .....	29
D - Une politique doctorale à consolider .....	31
<b>Chapitre II Une gestion de l'université qui présente de nombreuses faiblesses et qui doit être renforcée</b> .....	<b>35</b>
I - Un cadre juridique dérogatoire .....	35
A - Une organisation fragilisée par des ambiguïtés sur l'autonomie des pôles .....	36
B - Des critères de répartition des emplois et des crédits des pôles insatisfaisants.....	41
C - Un accroissement des compétences de la présidence.....	42
II - La gestion financière et comptable .....	43
A - Un contrôle des rectorats à renforcer pour remédier aux carences de la gestion budgétaire .....	43
B - Une procédure budgétaire insuffisamment formalisée et transparente.....	44

C - Une analyse budgétaire quasi-inexistante .....	48
D - Une qualité comptable non assurée .....	54
E - Un contrôle des régies qui appelle une rationalisation et la fin de certaines irrégularités .....	55
III - La commande publique.....	56
A - Une organisation du processus manquant de ressources et de maturité .....	56
B - Un processus mal maîtrisé qui obère la performance de la fonction achat .....	57
IV - Les ressources humaines .....	59
A - Une gestion des ressources humaines à renforcer .....	59
B - Une organisation fragile de la DRH mise en évidence par la cartographie des risques.....	61
C - Des défaillances du pilotage des services d'enseignement et de la paye.....	62
V - Le patrimoine immobilier .....	64
A - Un patrimoine vétuste soumis aux contraintes climatiques et aux risques naturels.....	65
B - Une fonction essentiellement basée en Guadeloupe .....	65
C - Une stratégie immobilière quasiment achevée .....	66
D - Des objectifs de réduction de la consommation d'énergie qui se concrétisent .....	67
VI - Les systèmes d'information.....	67
A - Une logique de pôle au détriment d'une logique d'établissement .....	68
B - Un suivi de l'activité et une gestion de projet défaillants, dans un contexte d'infrastructures vieillissantes et de systèmes non interopérables .....	68
C - La sécurité informatique, un chantier d'ampleur .....	69
<b>Liste des abréviations .....</b>	<b>73</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>79</b>

## Procédures et méthodes

En application de l'article L. 143-6 du code des juridictions financières, la Cour des comptes publie chaque année un rapport public annuel et des rapports publics thématiques.

Ces travaux et leurs suites sont réalisés par l'une des six chambres que comprend la Cour ou par une formation associant plusieurs chambres et/ou plusieurs chambres régionales ou territoriales des comptes.

Trois principes fondamentaux gouvernent l'organisation et l'activité de la Cour ainsi que des chambres régionales et territoriales des comptes, donc aussi bien l'exécution de leurs contrôles et enquêtes que l'élaboration des rapports publics : l'indépendance, la contradiction et la collégialité.

L'**indépendance** institutionnelle des juridictions financières et l'indépendance statutaire de leurs membres garantissent que les contrôles effectués et les conclusions tirées le sont en toute liberté d'appréciation.

La **contradiction** implique que toutes les constatations et appréciations faites lors d'un contrôle ou d'une enquête, de même que toutes les observations et recommandations formulées ensuite, sont systématiquement soumises aux responsables des administrations ou organismes concernés ; elles ne peuvent être rendues définitives qu'après prise en compte des réponses reçues et, s'il y a lieu, après audition des responsables concernés.

Sauf pour les rapports réalisés à la demande du Parlement ou du Gouvernement, la publication d'un rapport est nécessairement précédée par la communication du projet de texte, que la Cour se propose de publier, aux ministres et aux responsables des organismes concernés, ainsi qu'aux autres personnes morales ou physiques directement intéressées. Dans le rapport publié, leurs réponses sont présentées en annexe du texte de la Cour.

La **collégialité** intervient pour conclure les principales étapes des procédures de contrôle et de publication. Tout contrôle ou enquête est confié à un ou plusieurs rapporteurs. Le rapport d'instruction, comme les projets ultérieurs d'observations et de recommandations, provisoires et définitives, sont examinés et délibérés de façon collégiale, par une formation comprenant au moins trois magistrats. L'un des magistrats assure le rôle de contre-rapporteur et veille à la qualité des contrôles.

\*

\*\*

La présente enquête a été réalisée par une formation inter-juridictions (FIJ). Elle a associé la Cour des comptes et quatre chambres régionales et territoriales des comptes : CRTC Antilles-Guyane, La Réunion-Mayotte, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie.

Cette formation a procédé au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion des universités de Guyane, des Antilles, de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie, de La Réunion et de Mayotte. En outre, des travaux portant sur « l'enseignement supérieur et la recherche dans les Outre-mer », ont été réalisés et présentés au sein de cette formation commune.

Outre les entretiens qui ont été réalisés avec les acteurs territoriaux (gouvernance et services des universités, recteurs et vice-recteurs, préfets et hauts commissaires, collectivités territoriales, etc.), des échanges approfondis et réguliers ont eu lieu avec la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), la directrice générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et la directrice générale des Outre-mer (DGOM).

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction, des échanges ont eu lieu avec l'agence française de développement (AFD), la direction générale des collectivités locales (DGCL), la direction générale des étrangers en France (DGEF), la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la direction de l'immobilier de l'État (DIE), l'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (Ladom), le secrétariat général pour l'investissement (SGPI), l'agence nationale de la recherche (ANR), la banque des territoires (BT), la caisse des dépôts et consignations (CDC), l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous), l'office français de la biodiversité, l'institut de la recherche pour le développement (IRD), l'institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria), l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), le centre national de la recherche scientifique (CNRS), le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) et le haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Par ailleurs, dans le cadre de l’instruction, les équipes de rapporteurs se sont rendus dans chacun des six territoires concernés pour une période d’au moins deux semaines. Ils ont pu y rencontrer l’ensemble des interlocuteurs présentant un intérêt en matière d’enseignement supérieur et de recherche (gouvernance des universités, services des universités, recteurs et vice-recteurs, préfets et hauts commissaires, collectivités territoriales, organismes de recherche, acteurs socio-économiques, etc.).

Les priorités de l’enquête générale ont été définies afin que l’instruction permette à la fois de présenter le panorama des acteurs de l’enseignement supérieur et de la recherche dans les Outre-mer, d’évaluer les politiques publiques afférentes à la formation, la recherche et la vie étudiante, et de présenter la gestion des universités ainsi que leurs relations avec les directions d’administration centrale, les opérateurs et les acteurs locaux.

Quant aux six cahiers territoriaux qui accompagnent le rapport de synthèse, les priorités ont été définies par des plans de contrôle afin que l’instruction permette de présenter le panorama des acteurs de l’enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire et de procéder au contrôle des comptes et de la gestion de l’université.

\*\*

Le projet de rapport soumis pour adoption à la chambre du conseil a été préparé, puis délibéré le 8 juillet 2024, par une formation interjuridictions, présidée par M. Nacer Meddah, président de chambre, et composée de MM. Philippe Hayez et Philippe Rousselot, présidents de section, M. Henri Guaino, conseiller maître à la troisième chambre, Mme Sandrine Venera, conseillère référendaire à la cinquième chambre, MM. Nicolas Péhau, Jean-Luc Le Mercier, Mme Florence Bonnafoux, M. Patrick Barbaste, présidents de chambres régionales des comptes, ainsi que, en tant que rapporteur général de la formation commune, M. David Carmier, conseiller référendaire à la troisième chambre et en tant que rapporteurs, Mme Agnès Delétang, conseillère maître, M. Yohan Pallier, auditeur, Mme Delphine Hlavaty, auditrice des systèmes d’information.

Il a été examiné et approuvé, le 11 septembre 2024, par le comité du rapport public et des programmes de la Cour des comptes, composé de M. Pierre Moscovici, Premier président, M. Rolland, rapporteur général, M. Charpy, Mme Camby, Mme Démier, M. Bertucci, Mme Hamayon, M. Meddah et Mme Mercereau, présidentes et présidents de chambre de la Cour, M. Strassel, M. Lejeune, Mme Daussin-Charpantier, Mme Renet et Mme Bonnafoux, présidentes et présidents de chambre régionale des comptes, et M. Louis Gautier, Procureur général, entendu en ses avis.

\*

\*\*

Les rapports publics de la Cour des comptes sont accessibles en ligne sur le site internet de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes : [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr).

Ils sont diffusés par La Documentation Française.



## Synthèse

L'université des Antilles (UA) est une université de taille moyenne, avec environ 14 000 étudiants, 1 000 agents (enseignants, chercheurs et Biatss<sup>1</sup>), et un budget annuel de l'ordre de 100 M€. En vertu de ses statuts, elle se compose de deux pôles, en Guadeloupe et en Martinique, qui ont une gouvernance et une administration propres et dont l'autonomie est censée favoriser l'adaptation aux spécificités des deux territoires. La période sous revue (2017-2024) succède à une période marquée par une crise de gestion, par la scission en 2015 avec l'Université de Guyane et par de graves désordres de gestion concernant l'un des laboratoires.

### **Une offre de formation perfectible, une recherche au potentiel insuffisamment exploité**

L'UA parvient à offrir une formation assez complète en sciences exactes et en santé comme en sciences humaines et sociales. Le parcours de ses étudiants est toutefois marqué par un taux d'échec plus important que celui de la moyenne nationale, compte tenu de la forte proportion de boursiers et de la situation globalement plus défavorisée des étudiants. La capacité de l'UA à adapter son offre en fonction des besoins des territoires antillais est à parfaire, d'autant que le contexte socioéconomique local est contraint. En outre, la perspective de décroissance démographique rend d'autant plus sensible le renforcement de l'attractivité de l'UA, qui demeure réduite vis-à-vis des étudiants étrangers.

En matière de recherche, l'UA peine également à rayonner dans son aire géographique malgré un apport reconnu sur des thèmes tels que l'échouement des sargasses ou l'impact de la pollution par le chlrodécone. Le territoire, riche de plusieurs antennes d'organismes nationaux de recherche, manque d'animation et de production collectives. Malgré la présence d'unités performantes, l'UA ne parvient pas à développer des travaux de recherche susceptibles de déboucher sur des partenariats et des ressources propres. Si l'ingénierie de recherche manque de compétences, l'UA a récemment obtenu un financement de l'agence nationale de recherche (ANR), qui lui permettra

---

<sup>1</sup> Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (Biatss).





















































































































































































